Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260915-2026_058-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le 15 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation : 7 septembre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT –Anne Marie DU BOISBAUDRY – Pierre Jean JANNIN – Francoise SIRIGU -Anne JACOB – Eric CAILLOCE – Samuel DURAND – Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR
ABSENTS EXCUSES : Anne Charlotte JAFFREDO pouvoir à Noémie JOUNOT – Caroline VALETTE pouvoir à Emmanuel de LA TOUR - Marie DEVOIS pouvoir à Jean Luc HOUDART

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_058 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : François le Cotillec

L'article L2121-8 du code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal doit adopter un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.
Le règlement intérieur du conseil définit les modalités de son fontionnement.
Ce règlement pourra faire l'objet de modifications durant le mandat, sur proposition du maire au conseil municipal ; Toute modification fera l'objet d'une délibération.

Le projet de règlement, tel qu'il a été travaillé avec les élus du conseil est annexé à la présente délibération

Vu le CGCT et notamment l'article 2121-8
Vu le procès verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 502 Berger-Levrault (1012)